



Le 25 septembre 2024

CONVOCATION

**L'Assemblée Générale Ordinaire et Elective
du Comité Régional FFESSM de Bourgogne Franche-Comté
aura lieu **dimanche 24 novembre 2024**^(*)
à la salle des fêtes de LIGNY le CHATEL (89)**

Ordre du jour :

- * Accueil à partir de 8 h15, avec café d'accueil.
- * Accueil des délégués et enregistrement des pouvoirs de 8h30 à 11h00.
- * Réunion de la commission technique régionale (CTR) de 8h45 à 10h15,
- * Réunion des autres Commissions Régionales de 10h15 à 11h30 : Apnée, Environnement et Biologie, Médicale et Prévention, NAP (Nage avec Palme), Photo-Vidéo et PSP (Plongée Sportive en Piscine).
- * Réunion avec les référents Activités Jeunes et Handisub de 10h30 à 11h30.
- * Réunion des représentants des SCA de 10h30 à 11h30.
- * Apéritif et déjeuner sur place de 11h45 à 13h30.
- * **Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire à 14h00 :**
 - Annonce du Quorum
 - Discours des officiels et invités
- * **Ouverture de l'Assemblée Elective à 14h30 :**
 - présentation de la liste candidate, suivie d'un vote à bulletin secret,
 - présentation des candidats au poste des présidents des différentes commissions régionales, suivi des votes à bulletin secret.
- * **Suite de l'Assemblée Générale Ordinaire à 15h00 :**
 - Discours des officiels et invités,
 - Rapport de la présidente,
 - Rapport du secrétaire,
 - Rapport du trésorier,
 - Rapport des présidents de commissions régionales.

() Date fixée par décision du Comité Directeur et diffusée par mèl (cf. CR de la réunion du 15/02/2024).*

*** Clôture de l'Assemblée Elective vers 16h45 :**

- Proclamation des résultats,
- Présentation du bureau.

*** Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire (vers 17h15).**

REPRESENTATION DES CLUBS A L'ASSEMBLEE GENERALE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Vous trouverez ci-joint le mandat nécessaire pour voter ou vous faire représenter.

Merci de le remplir avant l'AG : il vous sera demandé lors de l'enregistrement des pouvoirs.

Nous vous informons que :

- Seuls les Clubs ayant réglé leur **affiliation nationale 2025** pourront prendre part aux scrutins et participer aux débats.
- Les Clubs nouvellement affiliés peuvent assister à l'Assemblée Générale, mais à titre d'observateurs.
- Les Présidents de Clubs sont délégués de droit, à condition qu'ils soient titulaires de la licence fédérale 2025, majeurs et jouissant de leurs droits civiques et politiques.
- Ils peuvent donner délégation par mandat à un membre de leur association jouissant des mêmes qualités, **suivie de leur signature et du cachet du Club.**
- Ils peuvent par ailleurs donner leur pouvoir au délégué d'une autre association si ce dernier remplit les précédentes conditions.
- Par contre, ce délégué ne peut en aucun cas procéder à une deuxième délégation.
- Les représentants (Présidents ou Délégués) devront présenter, afin d'obtenir leurs bulletins de vote, **leur mandat de Délégué Officiel (ou leur pouvoir) et leur licence 2025** au secrétariat de l'Assemblée Générale.

Le nombre de pouvoirs est limité à cinq par représentant (conformément aux Statuts).

Il est rappelé que le vote par correspondance n'est pas autorisé.

La Présidente du Comité Régionale BFC,

Myriam ZIANE,



Il sera proposé de déjeuner ensemble sur place

=> coût du repas : entre 20 et 25 euros.

Inscriptions sur doodle : à venir très rapidement

Pièce jointe : document 1 : mandat club